

AVIS DES SOCIETES**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-**

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Les rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes, M Abderrazak GABSI et M. Samir LABIDI, accompagnés des états financiers de la Banque Nationale Agricole –BNA- arrêtés au 31 décembre 2010.

RAPPORT GÉNÉRAL***MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA),***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2010, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Nationale Agricole (BNA), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 557.909 mDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 51.957 mDT.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également

l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Justification de l'opinion avec réserves

1. Nos travaux d'audit ont été limités par :

- a) L'absence d'une base de données exhaustive et mise à jour sur les garanties hypothécaires ou autres reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur sa clientèle, ce qui pourrait impacter non seulement le montant des provisions constituées au titre des relations classées mais aussi le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues. Ces dernières ne sont identifiées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour une partie des relations classées présentant des engagements significatifs ;
- b) L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

2. La BNA a cessé, depuis plusieurs exercices, de rembourser certaines anciennes lignes de crédit rétrocédées par l'Etat et n'a pas comptabilisé les intérêts conventionnels ou de retard encourus sur ces ressources extérieures et estimés à 8.116 mDT. En contrepartie, elle n'a pas pris en considération, lors du calcul des provisions pour créances douteuses, la part imputable à l'Etat des risques encourus sur les prêts impayés (en principal) accordés à la clientèle sur ces lignes de crédit, estimée à 4.210 mDT.

Par ailleurs, la BNA devrait assumer 25% des risques définitifs encourus sur les prêts financés sur les ressources du FOPRODI, transférés à contentieux, et dont les comptes accusent, au 31 décembre 2010, un solde cumulé de 11.786 mDT (dont 2.514 d'impayés en intérêts). Cependant, la BNA ne prend pas en compte ce risque lors de la détermination des provisions pour créances douteuses.

Enfin, les situations « ressources/emplois » des fonds budgétaires confiés par l'Etat à la BNA ne font pas toujours l'objet de confirmation périodique en vue d'arrêter de manière fiable les mouvements et les soldes, et plusieurs comptes rattachés à la rubrique « Emprunts et ressources spéciales » présentent des soldes anciens non justifiés devant faire l'objet d'un apurement en collaboration avec les services du Ministère des Finances.

(Se référer à la Note 4.10 des états financiers)

3. Les résultats de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles n'ont pas été rapprochés, de manière exhaustive, avec les données comptables correspondantes, et ce contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises. La valeur comptable nette de ces immobilisations s'élève à 55.081 mDT, au 31 décembre 2010, et représente environ 0,88% du total des actifs de la BNA. En outre, certains biens immobiliers (terrains et constructions) ne sont pas encore immatriculés au nom de la BNA au niveau du registre de la conservation de la propriété foncière. Leur valeur comptable nette s'élève à 8.575 mDT à la date de reporting.

Opinion avec réserves

À notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « *Justification de l'opinion avec réserves* », les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Nationale Agricole (BNA) au 31 décembre 2010, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur les points suivants :

1. Les engagements des membres de la famille du président déchu et de leurs alliés ainsi que des sociétés qu'ils contrôlent (21 personnes physiques et 74 personnes morales) s'élèvent au 31 décembre 2010 à 337.740 mDT, dont 187.843 mDT des engagements par signature, et représentent 4,8% du total des engagements de la BNA à la même date. Des provisions de 27.630 mDT ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur ces relations.

(Se référer à la Note 4.3.2 des états financiers)

2. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'Etat, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable globale (ou valeur nominale) de 196.161 mDT au 31 décembre 2010, alors que leur juste valeur est estimée à 123.243 mDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Ainsi, la moins-value subie par la BNA est de l'ordre de 72.918 mDT.

(Se référer à la Note 4.3.3 des états financiers)

Par ailleurs, parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'Etat d'un montant de 133.000 mDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160.000 mDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

(Se référer aux Notes 4.12.1 et 5.1.1 des états financiers)

3. Certaines entreprises publiques dont notamment l'Office des Céréales, l'Office National de l'Huile, la Société Tunisienne de Sidérurgie (El Fouladh) et l'Office des Terres Domaniales, connaissant des difficultés financières, accusent des découverts en comptes courants et d'autres engagements importants qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes. Les engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 298.524 mDT et représentent 50,45% des fonds propres nets de la BNA au 31 décembre 2010, dépassant ainsi la limite de 25% prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991. La BNA considère qu'elle bénéficie de la garantie implicite de l'Etat qui est intervenu à plusieurs reprises, dans le passé, pour trouver les solutions appropriées à l'endettement lourd de l'Office des Céréales et de l'Office National de l'Huile.

(Se référer à la Note 4.3.4 des états financiers)

4. Certaines erreurs antérieures fondamentales ont été corrigées au cours de l'exercice 2010 par imputation sur les capitaux propres d'ouverture. Il s'agit essentiellement de :
 - a) La comptabilisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi au titre des exercices précédents pour un montant de 16.290 mDT ;
 - b) La décomptabilisation des prêts non remboursables accordés par la CEE, dans le cadre des deux protocoles signés avec l'Etat Tunisien le 11 septembre 1986 et le 13 avril 1991, et inscrits parmi les passifs pour un montant de 25.520 mDT, alors qu'ils ont le caractère de subventions publiques liées au résultat selon la norme comptable NC 12 et qu'il ne s'agit pas réellement d'obligations actuelles de la BNA résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques ; et
 - c) La constatation des effets de la vérification approfondie de la situation fiscale de la BNA au titre des exercices 2006 à 2009, pour un montant total de 8.592 mDT.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2010.
2. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières (actions) émises par la BNA à la réglementation en vigueur. Nous avons relevé que cette dernière n'arrive pas à identifier les propriétaires de 1.125 actions (sur un total de 32.000.000 actions détenues par 4.259 actionnaires au 31 décembre 2010).
3. Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances majeures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne ; elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, qui fait partie intégrante du présent rapport, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

4. En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous avons révélé au Procureur de la République, en date du 13 mai 2011, certains faits délictueux mis en évidence par nos travaux d'audit. Ils se rapportent essentiellement à des financements accordés aux membres de la famille du président déchu, aux sociétés qu'ils contrôlent et à d'autres bénéficiaires à des conditions particulières et/ou en l'absence de garanties suffisantes, à la cession de deux lots d'actions à des prix inférieurs à leurs justes valeurs, sans faire jouer la concurrence entre les investisseurs et en l'absence d'évaluations fiables, à l'octroi de mainlevée

avant le remboursement du crédit accordé et malgré l'existence d'impayés, à certains abandons de créances et à d'autres opérations contraires à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 20 juillet 2010

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GENERALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT

SAMIR LABIDI

Abderrazak GABSI, *Managing Partner*

RAPPORT SPÉCIAL***MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA),***

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Opérations réalisées relatives à de nouvelles conventions (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés du contrat de liquidité de la valeur Tunis Ré conclu entre la BNA et la STAR, d'une part, et la BNA Capitaux, d'autre part. La part de la BNA porte sur 350.000 DT payables par tranche de 50.000 DT et 50.000 titres Tunis Ré.

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions suivantes :

1. La BNA a cédé, au cours de l'exercice 2010, à la Société de Recouvrement des Créances SOFINREC un lot de créances d'un montant global de 44.351 mDT, dont 4.078 mDT d'intérêts réservés, 2.858 mDT d'agios sur comptes courants réservés et 30.792 mDT de provisions constituées. Le prix de cession de ce lot a été fixé à 16.000 mDT.
2. La BNA a conclu, en date du 13 juillet 2010, avec la SOFINREC un avenant au contrat de cession de créances du 8 mars 2006 en vertu duquel les deux parties ont déclaré la nullité de la cession de certaines créances acquises pour le prix de 102.000 DT et dont le montant global a été arrêté à 152.177 DT. La SOFINREC a, ainsi, restitué les dossiers relatifs auxdites créances et s'est fait rembourser le prix y afférent par compensation.

En effet, par un contrat de cession de créances signé également le 13 juillet 2010, la BNA a cédé à la SOFINREC un lot de créances d'une valeur nominale de 290.026 DT pour le même prix des créances restituées, soit 102.000 DT.

3. La BNA a signé avec sa filiale SICAR INVEST plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se présente comme suit :

(en mDT)

Désignation	Année d'affectation	Montant initial	En-cours au 31/12/2010
Fonds géré 1	1997	4.500	1.913
Fonds géré 2	1997	2.057	944
Fonds géré 3	1998	5.550	541
Fonds géré 4	1999	7.350	4.676
Fonds géré 5	2000	7.000	3.582
Fonds géré 6	2001	7.000	5.878
Fonds géré 7	2002	5.000	4.583
Fonds géré 8	2003	3.500	2.756
Fonds géré 9	2005	1.500	1.500
Fonds géré 10	2006	5.000	5.000
Fonds géré 11	2007	2.500	2.500
Fonds géré 12	2008	8.500	8.500
Fonds géré 13	2009	20.000	20.000
Fonds géré 14	2010	900	900
TOTAL		80.357	63.273

Les conditions de rémunération de la SICAR INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion sur l'en-cours des fonds confiés de 0,5% avec un plafond de 200.000 DT par an ;
- Commission de recouvrement de :
 - 0,75% si l'ancienneté de la créance est inférieure à 3 mois,
 - 1,50% si l'ancienneté de la créance est comprise entre 3 mois et 1 an,
 - 2,50% si l'ancienneté de la créance est supérieure à 1 an ;
- Commission de 3% sur les produits perçus.

Au cours de l'exercice 2010, la BNA a comptabilisé une charge globale de 363.359 DT au titre de ces différentes commissions, et a payé à la SICAR INVEST une avance de 200.000 DT au titre des commissions relatives à l'exercice 2009.

4. En vertu de conventions conclues avec la SICAV Placement Obligataire, la SICAV BNA et la BNA Capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire des titres et fonds. En rémunération des prestations fournies à ce titre, elle bénéficie des commissions suivantes :
- 0,15% (hors taxes) du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission perçue en 2010 s'élève à 644.587 DT ;
 - 1.000 DT (hors taxes), à verser annuellement par la SICAV BNA ;
 - 0,1% (TTC) du montant de l'actif net du FCP Confiance, à verser trimestriellement par la BNA Capitaux. La commission perçue en 2010 s'élève à 448 DT (hors taxes) ;
 - 0,1% (TTC) du montant de l'actif net du FCP Progrès, à verser trimestriellement par la BNA Capitaux. La commission perçue en 2010 s'élève à 691 DT (hors taxes) ;
 - 0,2% (TTC) du montant de l'actif net du FCP Sécurité, à verser trimestriellement par la BNA Capitaux. La commission perçue en 2010 s'élève à 101.651 DT (hors taxes).
5. Au cours de l'exercice 2007, il a été procédé à la mise à jour de la convention liant la BNA et la BNA Capitaux et portant sur :
- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes, en contrepartie desquels la BNA Capitaux bénéficie d'une rétribution forfaitaire s'élevant à 50.000 DT pour l'exercice 2007 et ramenée à 40.000 DT en 2008 et 30 000 DT en 2009 et 2010 ;
 - La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA, en contrepartie de laquelle la BNA Capitaux perçoit :
 - Une commission sur transaction boursière de 0,4% du montant de la transaction. En 2010, les commissions servies à ce titre totalisent un montant de 8.886 DT ;
 - Une commission sur encaissement de coupon de 0,2% du montant du coupon. En 2010, les commissions servies à ce titre totalisent un montant de 13.747 DT ;
 - Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées, avec un maximum de 2.500 DT par valeur. En 2010, ces frais totalisent un montant de 12.668 DT.
 - La gestion du portefeuille pour le compte des clients de la BNA, en contrepartie de laquelle la BNA Capitaux est rémunérée conformément à la tarification de cette dernière affichée au public. Pour les opérations boursières passant par le réseau BNA, il a été convenu de partager, à part égale, les commissions de transaction y afférentes entre la BNA et la BNA Capitaux. En 2010, la rémunération de la BNA Capitaux totalise un montant de 10.448 DT.
6. Les dépôts en compte de la SICAV Placement Obligataire et de la SIP SICAR auprès de la BNA s'élèvent respectivement à 89.918.057 DT et 301.000 DT au 31 décembre 2010. Au cours de l'exercice 2010, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire et à la SIP SICAR, en rémunération de ces dépôts, les montants respectifs de 6.206.343 DT et 17.245 DT sous forme d'intérêts.

La SICAV Placement Obligataire a aussi souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA, en 2009, pour une valeur de 4.666.500 DT qui a généré des intérêts, au cours de l'exercice 2010, pour une valeur nette de 185.700 DT.

7. Le montant des achats d'équipements, de consommables informatiques et des prestations de services auprès de la société Tunisie Informatique Services (TIS) s'élève, au titre de l'exercice 2010, à 3.113.983 DT contre 1.037.170 DT en 2009.
8. La BNA a loué à la BNA Capitaux un local à usage commercial pour l'agence de Sousse. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1^{er} avril 2008, moyennant un loyer mensuel de 400 DT (hors taxes), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1^{er} avril 2009. Le loyer relatif à l'année 2010 s'élève à 5.229 DT (hors taxes).
9. La BNA a loué à la BNA Capitaux un local à usage commercial situé à Sfax. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1^{er} juillet 2007, moyennant un loyer annuel de 4.200 DT (hors taxes), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1^{er} juillet 2008. Le loyer relatif à l'année 2010 s'élève 4.746 DT (hors taxes).
10. La BNA a loué à la société Tunisie Informatique Services (TIS) un local utilisé comme siège social. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 15 juillet 1991, moyennant un loyer annuel de 4.800 DT (hors taxes) payable par trimestre et d'avance, renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 7% à partir du 15 juillet 1992. Le loyer relatif à l'année 2010 s'élève à 16.791 DT (hors taxes).
11. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses dirigeants totalisent, au 31 décembre 2010, un montant de 350.918.011 DT, réparti comme suit :

Administrateur	Montant au 31/12/2010
Office des Céréales	298.524.442
Office du Commerce de la Tunisie	4.824.395
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	1.415.368
Groupe Mustapha LAHMAR	34.885.568
Groupe Ali HLIOUI	11.095.839
Groupe Sahbi MAHJOUB	172.400
TOTAL (en DT)	350.918.011

L'Office des Céréales a bénéficié, en 2010, des conditions bancaires préférentielles suivantes :

- Opérations de crédits et d'engagements :
 - Découvert bancaire : TMM+1,5%,
 - Escompte commercial : TMM+0,75%,
 - Crédits à court terme par effets : TMM+2% ;
- Opérations courantes : Tarif partenaire avec Franco pour :
 - Commissions sur effets à l'encaissement et à l'escompte,
 - Commissions sur virements internes ;

- Opérations d'engagements par signature : Tarif partenaire 1 (soit 0,3% l'an) ;
- Opérations avec l'étranger : Tarif partenaire 1 (soit 0,25% par mois) ;
- Date de valeur pour remises chèques émis par le Trésor : jour encaissement.

Obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) Il §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du Ministre des Finances en date du 22 mars 2010. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques ;
 - La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 19 août 2010. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement, 13^{ème} mois et enveloppe de fin d'année), d'un quota de 400 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques ;
 - Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 mai 2010 à 5.000 DT (net) par administrateur. La charge encourue par la Banque, à ce titre, s'élève à 56.875 DT.
2. Les obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	92.344		56.825		56.875	
Avantages postérieurs à l'emploi		35.200		8.787		
TOTAL	92.344	35.200	56.825	8.787	56.875	

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 20 juillet 2011

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GENERALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, *Managing Partner*

SAMIR LABIDI

États financiers arrêtés au 31 décembre 2010

BILAN					
Arrêté au 31 décembre 2010					
(Unité : en mille dinars)					
	Notes	31/12/2010	31/12/2009	Variations	
				Montant	(%)
ACTIF					
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	192 024	427 593	-235 569	-55,1
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	50 542	113 198	-62 656	-55,4
3- Créances sur la clientèle	4.3	5 240 075	4 358 039	882 036	20,2
a- Comptes débiteurs		587 784	498 191	89 593	18,0
b- Autres concours à la clientèle		4 191 877	3 365 368	826 509	24,6
c- Crédits sur ressources spéciales		434 172	467 035	-32 863	-7,0
d- Créances agricoles sur l'Etat		26 242	27 445	-1 203	-4,4
4- Portefeuille-titres commercial	4.4	297 516	311 799	-14 283	-4,6
5- Portefeuille d'investissement	4.5	343 145	310 557	32 588	10,5
6- Valeurs immobilisées	4.6	55 081	53 593	1 488	2,8
7- Autres actifs	4.7	89 146	74 720	14 426	19,3
a- Comptes d'attente & de régularisation		52 574	35 043	17 531	50,0
b- Autres		36 572	39 677	-3 105	-7,8
TOTAL ACTIF		6 267 529	5 649 499	618 030	10,9
PASSIF					
1- Banque Centrale et CCP		50 029	1	50 028	
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	4.8	162 788	15 696	147 092	937,1
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	4.9	4 774 682	4 395 917	378 765	8,6
a- Dépôts à vue		1 350 625	1 108 078	242 547	21,9
b- Autres dépôts & avoirs		3 424 057	3 287 839	136 218	4,1
4- Emprunts et ressources spéciales	4.10	518 353	542 288	-23 935	-4,4
a- Emprunts matérialisés		49 108	52 576	-3 468	-6,6
b- Autres fonds empruntés		-	-	-	-
c- Ressources spéciales		469 245	489 712	-20 467	-4,2
5- Autres passifs	4.11	203 768	202 035	1 733	0,9
a- Provisions pour passif et charges		19 954	18 330	1 624	8,9
b- Comptes d'attente & de régularisation		148 374	147 377	997	0,7
c- Autres		35 440	36 328	-888	-2,4
TOTAL PASSIF		5 709 620	5 155 937	553 683	10,7
CAPITAUX PROPRES					
1a- Capital social	4.12	160 000	160 000	-	-
1b- Actionnaires, capital non appelé	4.12	-	-25 000	25 000	-
2- Réserves	4.12	213 484	184 478	29 006	15,7
3- Actions propres	4.13	-1 198	-3	-1 195	39 833,3
4- Autres capitaux propres	4.12	133 000	133 000	-	-
5- Résultats reportés	4.12	666	3 889	-3 223	-82,9
- Report à nouveau		28	150	-122	-81,3
- Effets des modifications comptables		638	3 739	-3 101	-82,9
6- Résultat de l'exercice	4.12	51 957	37 198	14 759	39,7
TOTAL CAPITAUX PROPRES		557 909	493 562	64 347	13,0
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES					
		6 267 529	5 649 499	618 030	10,9

Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2010

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 décembre 2010

(Unité : en mille dinars)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009	Variations	
				Montant	(%)
PASSIFS ÉVENTUELS					
HB1- Cautions, avals et autres garanties données	5.1	750 263	714 665	35 598	5,0
<i>a - En faveur d'établissements bancaires</i>		<i>139 063</i>	<i>100 641</i>	<i>38 422</i>	<i>38,2</i>
<i>b - En faveur de la clientèle</i>		<i>451 200</i>	<i>454 024</i>	<i>-2 824</i>	<i>-0,6</i>
<i>c - En faveur de l'Etat</i>		<i>160 000</i>	<i>160 000</i>	-	-
HB2- Crédits documentaires		561 006	324 711	236 295	72,8
<i>Débiteurs par accréditifs export devises</i>		<i>93 934</i>	<i>28 207</i>	<i>65 727</i>	<i>233,0</i>
<i>Débiteurs par accréditifs import devises</i>		<i>467 072</i>	<i>296 504</i>	<i>170 568</i>	<i>57,5</i>
HB3- Actifs donnés en garantie		-	-	-	-
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		1 311 269	1 039 376	271 893	26,2
ENGAGEMENTS DONNÉS					
HB4- Engagements de financement donnés		403 962	287 776	116 186	40,4
<i>Crédits notifiés non utilisés</i>		<i>403 962</i>	<i>287 776</i>	<i>116 186</i>	<i>40,4</i>
HB5- Engagements sur titres		9 681	8 795	886	10,1
<i>a - Participations non libérées</i>		<i>4 552</i>	<i>5 216</i>	<i>-664</i>	<i>-12,7</i>
<i>b - Autres</i>		<i>5 129</i>	<i>3 579</i>	<i>1 550</i>	<i>43,3</i>
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS		413 643	296 571	117 072	39,5
ENGAGEMENTS REÇUS					
HB7- Garanties reçues	5.2	506 125	468 873	37 252	7,9
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		506 125	468 873	-664	-0,1

ÉTAT DES RÉSULTATS

Période du 01/01 au 31/12/2010

(Unité : en mille dinars)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009	Variations	
				Montant	(%)
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	318 099	313 711	4 388	1,4
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		<i>8 344</i>	<i>10 283</i>	<i>-1 939</i>	<i>-18,9</i>
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		<i>297 512</i>	<i>290 727</i>	<i>6 785</i>	<i>2,3</i>
<i>c - Autres intérêts & revenus assimilés</i>		<i>12 243</i>	<i>12 701</i>	<i>-458</i>	<i>-3,6</i>
PR2- Commissions (en produits)	6.2	47 249	44 760	2 489	5,6
PR3- Gains sur portefeuille commercial et opér. financières	6.3	29 071	27 433	1 638	6,0
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	12 916	10 504	2 412	23,0
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		407 335	396 408	10 927	2,8
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	144 510	153 803	-9 293	-6,0
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		<i>9 403</i>	<i>1 904</i>	<i>7 499</i>	<i>393,9</i>
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		<i>119 774</i>	<i>134 214</i>	<i>-14 440</i>	<i>-10,8</i>
<i>c - Emprunts & ressources spéciales</i>		<i>12 521</i>	<i>14 170</i>	<i>-1 649</i>	<i>-11,6</i>
<i>d - Autres intérêts & charges</i>		<i>2 812</i>	<i>3 515</i>	<i>-703</i>	<i>-20,0</i>
CH2- Commissions encourues		1 209	1 056	153	14,5
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		145 719	154 859	-9 140	-5,9
PRODUIT NET BANCAIRE		261 616	241 549	20 067	8,3
PR5/CH4- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	6.6	-66 481	-67 987	1 506	-2,2
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	-2 253	-633	-1 620	255,9
PR7- Autres produits d'exploitation (+)		456	532	-76	-14,3
CH6- Frais de personnel (-)	6.8	99 157	97 201	1 956	2,0
CH7- Charges générales d'exploitation (-)		25 993	24 723	1 270	5,1
CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)		5 335	4 141	1 194	28,8
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		62 853	47 396	15 457	32,6
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		1 041	-1 592	2 633	-165,4
CH11- Impôt sur les bénéfices (-)	6.9	11 937	8 606	3 331	38,7
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		51 957	37 198	14 759	39,7
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires					
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE AVANT MODIFICATIONS COMPTABLES		51 957	37 198	14 759	39,7
Effets des modifications comptables		638	3 739	-3 101	-82,9
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		52 595	40 937	11 658	28,5

Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2010

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE **Période du 01/01 au 31/12/2010**

(Unité : en mille dinars)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009	Variations	
				Montant	(%)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		383 596	384 030	-434	-0,1
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-153 290	-161 451	8 161	-5,1
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et		-91 694	7 781	-99 475	-1278,4
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-935 942	122 955	-1 058 897	-861,2
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		384 969	212 243	172 726	81,4
6- Titres de placement		999	-715	1 714	-239,7
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-96 224	-88 672	-7 552	8,5
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-40 352	-37 616	-2 736	7,3
9- Impôt sur les sociétés		-10 284	-13 542	3 258	-24,1
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	7.1	-558 222	425 013	-983 235	-231,3
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		10 667	11 010	-343	-3,1
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-35 460	1 417	-36 877	-2602,5
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-8 572	-9 587	1 015	-10,6
4- Gains & plus-values sur titres de participations		2 027	7 547	-5 520	-73,1
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	7.2	-31 338	10 387	-41 725	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
1-a- Rachat actions propres		-1 186	3 551	-4 737	-133,4
1-b- Emission d'actions		25 000	45 000	-20 000	-44,4
2- Emission d'emprunts		-	50 000	50 000	100,0
3- Remboursement d'emprunts		-3 335	-21 578	18 243	-84,5
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-19 525	-37 103	17 578	-47,4
5- Dividendes versés		-12 108	-7 914	-4 194	53,0
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	7.3	-11 154	31 956	-43 110	-134,9
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la		-600 714	467 356	-1 068 070	-228,5
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		788 091	320 735	467 356	145,7
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE	7.4	187 377	788 091	-600 714	-76,2

Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2010

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2010

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 15 directions régionales, 3 succursales et 155 agences.

La Banque finance, outre les différents autres secteurs économiques, la quasi-totalité des besoins du secteur agricole en crédits.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente comme suit au 31 décembre 2010 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,492
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,599
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,139
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,182
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,050
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,830
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,147
Autres	14 899 617	74 498 085	46,561
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,000

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloques, pour leur valeur nominale.

3.1.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les engagements supérieurs à 50 mDT font l'objet d'une évaluation au cas par cas. Les provisions constituées sur ces engagements sont déterminées en tenant compte des garanties admises ainsi que des agios et intérêts réservés.

Il est à noter que compte tenu des difficultés de réalisation des anciennes garanties et des procédures appliquées lors des adjudications, une décote de 40% sur la valeur des garanties réelles a été opérée et ce, pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux remonte aux années 2007 à 2009. Pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est antérieure à l'année 2007, la décote a été fixée à 100%.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les provisions requises sur les engagements ordinaires inférieurs à 50 mDT sont estimées selon une méthode d'extrapolation en fonction du taux de provisionnement des engagements supérieurs à 50 mDT.

$$P2 = E2 \times (P1/E1)$$

P1 = Provisions sur engagements supérieurs à 50 mDT

E1 = Engagements supérieurs à 50 mDT

P2 = Provisions sur engagements inférieurs à 50 mDT

E2 = Engagements inférieurs à 50 mDT (hors crédits aux particuliers)

Pour les crédits aux particuliers inférieurs à 50 mDT, les provisions couvrent la totalité des impayés (Les impayés relatifs aux crédits standing ne sont pas provisionnés).

Quant aux provisions requises sur les créances contentieuses inférieures à 50 mDT, elles sont déterminées en appliquant à l'en-cours net des créances (après déduction des engagements sur fonds budgétaires, de ceux garantis par le FNG et le FNE ainsi que des agios et intérêts réservés) des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux :

Années de transfert à contentieux	Taux de couverture par les provisions
Années antérieures à 2007	100 %
2007-2008-2009	40 %
2010	30 %

3.1.3. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter qu'à partir de l'exercice 2010, les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produits.

3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.

Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.2.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur fonds gérés et emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués des participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession. Ces titres sont évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6. Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi :

Conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers, chaque employé percevra à l'occasion de son départ à la retraite une indemnité égale à six mensualités, calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé, toutes indemnités servies mensuellement comprises. En outre, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financée par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant

les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

La Banque comptabilise une provision pour avantages du personnel (à partir de 2010) afin de faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite.

Cette provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.7. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

(en mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2009
Titres de transaction et de placement / SIMPAR	AC4	AC5	41
Titres de transaction et de placement / SFBT	AC4	AC5	7
Titres de transaction et de placement / ESSOUKNA	AC4	AC5	180
Titres de transaction et de placement / POS	AC4	AC5	715
Provisions titres de transaction et de placement / ESSOUKNA	AC4	AC5	-14
Prêts sur Ligne de Crédit Agricole / LCA	AC3C	AC3B	22 375
Impayés en intérêts agricoles / LCA	AC3C	AC3B	21 364

Intérêts réservés agricoles / LCA	AC3C	AC3B	-21 364
Intérêts courus et non échus non classés / LCA	AC3C	AC3B	30
Intérêts courus et non échus classés / LCA	AC3C	AC3B	175
Intérêts courus et non échus réservés /LCA	AC3C	AC3B	-175
Amendes et pénalités fiscales	CH7	PR8/CH9	4
Provisions pour congés à payer (variation)	PR5/CH4	CH6	1 736
Provisions pour congés à payer (en-cours)	PA5A	PA5B	5 793

Par ailleurs, dans un objectif de comparabilité, certaines données de l'exercice 2009 ont été retraitées :

Rubrique	Poste des Etats Financiers	Solde au 31/12/2009 avant retraitement	Retraitement	Solde au 31/12/2009 après retraitement
ÉTAT DE RÉSULTAT				
PR5/CH4	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	-68 263	277	-67 987
	<i>Indemnités de départs à la retraite et assurance groupe retraités (charge afférente à l'exercice 2009)</i>	-	-1 459	-
	<i>Reclassement des provisions pour congés à payer</i>	-	1 736	-
PR8/CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	53	-1 642	-1 589
	<i>Redressement fiscal (charge afférente à l'exercice 2009)</i>	-	-1 642	-
BILAN				
ACTIFS				
AC3	Créances sur la clientèle	4 357 967	72	4 358 039
	<i>TVA sur commissions réservées</i>	-	72	-
AC7	Autres actifs	73 753	967	74 720
	<i>Report d'impôt suite redressement fiscal</i>	-	967	-
PASSIFS				
PA4	Emprunts et ressources spéciales	567 808	-25 520	542 288
	<i>Subventions LCA</i>	-	-25 520	-
PA5	Autres passifs	176 114	25 921	202 035
	<i>Indemnités de départs à la retraite</i>	-	16 290	-
	<i>Redressement fiscal</i>	-	9 631	-
CAPITAUX PROPRES				
CP5	Résultats reportés	150	3 739	3 889
	<i>Effets des modifications comptables</i>	-	3 739	-
CP6	Résultat net	40 299	-3 101	37 198

4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 192.024 mDT au 31/12/2010 contre 427.593 mDT au 31/12/2009, soit une diminution de 235.569 mDT due essentiellement à une baisse des prêts sur le marché monétaire en dinars BCT partiellement compensée par une augmentation des prêts sur le marché monétaire en devises BCT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Avoirs en caisse en dinars	28 901	31 579
Avoirs en caisse en devises	8 241	8 469
Avoirs auprès de la BCT en dinars	16 003	1 978
Avoirs auprès de la BCT en devises	18 773	7 878
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	-	329 000
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	114 796	38 214
Intérêts à percevoir	112	54
Mouvements IBS	4 703	6 682
Avoirs auprès du CCP	398	570
Chèques TGT	97	3 169
TOTAL	192 024	427 593

4.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont passé de 113.198 mDT au 31/12/2009 à 50.542 mDT au 31/12/2010, soit une diminution de 62.656 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
a - Créances sur les établissements bancaires	46 937	110 256
Comptes à vue	5 406	4 748
Prêts sur le marché monétaire dinars	41 167	105 170
Intérêts à percevoir	364	338
b - Créances sur les établissements financiers	3 605	2 942
Comptes à vue	3 581	2 908
Intérêts à percevoir	24	34
TOTAL	50 542	113 198

4.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2010 à 5.240.075 mDT contre 4.358.039 mDT au 31/12/2009, enregistrant ainsi un accroissement de 882.036 mDT (20,2%). La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Engagements agricoles :	662 005	313 554	-1 861	-	-303 542	670 156
- Comptes débiteurs	29 097	-	-	-	-	29 097
- Autres concours à la clientèle	379 380	69 850	-1 861	-	-62 245	385 124
- Crédits sur ressources spéciales	253 528	243 704	-	-	-241 297	255 935
Engagements commerciaux et industriels :	4 957 319	82 696	-13 272	-	-99 083	4 927 660
- Comptes débiteurs	571 595	20 037	-	-	-32 945	558 687
- Autres concours à la clientèle	4 209 132	50 310	-13 272	-	-55 434	4 190 736
- Crédits sur ressources spéciales	176 592	12 349	-	-	-10 704	178 237
Comptes courants associés	541	-	-	-	-	541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	26 242	-	-	-	-	26 242
Provisions	-	-	-	-384 524	-	-384 524
TOTAL AU 31/12/2010	5 646 107	396 250	-15 133	-384 524	-402 625	5 240 075
TOTAL AU 31/12/2009	4 734 742	373 665	-12 282	-348 084	-390 002	4 358 039

Les dotations brutes aux provisions sur les créances constituées au titre de l'année 2010 se sont élevées à 112.744 mDT, contre 95.990 mDT au cours de l'année 2009, soit une évolution à la hausse de 16.754 mDT (17,4%).

4.3.1. Cession des créances

La Banque a cédé, durant l'exercice 2010, un nouveau lot de créances contentieuses à la Société de Recouvrement des Créances (SOFINREC) portant sur un montant global de 44.351 mDT dont 4.078 mDT d'intérêts réservés, 2.858 mDT d'agios sur comptes courants réservés et 30.792 mDT de provisions constituées. Le prix de cession de ce lot a été fixé à 16.000 mDT.

4.3.2. Engagements des membres de la famille du Président de la République Tunisienne déchu et de leurs alliés et des sociétés dans lesquelles ils sont associés :

Les engagements des membres de la famille du Président de la République Tunisienne déchu et de leurs alliés (gendres...) ainsi que des sociétés qu'ils contrôlent ou dans lesquelles ils sont associés (95 relations) totalisent au 31 décembre 2010 un montant de 337.740 mDT (soit 4,8% du total des engagements de la Banque). Les provisions constituées au titre de ces engagements totalisent au 31 décembre 2010 un montant de 27.630 mDT (dont des dotations aux provisions de 25.055 mDT comptabilisées en 2010).

La situation de ces engagements au 31 décembre 2010 ainsi que leur évolution au 30 avril 2011 se résumant comme suit :

	Nombre de relations	Engagements par décaissement	Engagements par signature	Engagements au 31/12/2010	Garanties admises	Provisions constituées	Engagements au 30/04/2011
Personnes physiques	21	9 340	13	9 353	3 799	4 417	9 534
Personnes morales	74	140 558	187 830	328 387	48 540	23 213	314 621
TOTAL	95	149 898	187 843	337 740	52 339	27 630	324 156

4.3.3. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 266 808 DT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 324 529 DT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées, par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 050 853 DT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ... ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une

charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif.

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

Cadre légal	Créances prises en charge par l'Etat (1)	Créances actualisées à la date de leur prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	En-cours au 31/12/2010 (3)	En-cours au 31/12/2010 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	32 377 607	20 144 705	12 232 902
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	152 497 541	95 264 218	57 233 323
Article 3 de la loi n°99-65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	11 286 563	7 834 845	3 451 718
Total en DT	353 642 189	166 376 556	187 265 633	196 161 711	123 243 768	72 917 944

4.3.4. Engagements des entreprises publiques :

Certaines entreprises publiques (dont particulièrement : l'Office des Terres Domaniales - OTD, l'Office National de l'Huile - ONH, l'Office des Céréales et EL FOULEDH), connaissant des difficultés financières durables et présentant des engagements relativement importants, ne sont pas classées par la BNA. Cette dernière considère qu'elle bénéficie de la garantie implicite de l'Etat Tunisien sur les engagements de ces relations. En effet, par le passé, l'Etat est intervenu à plusieurs reprises pour solutionner l'endettement lourd notamment de l'Office des Céréales et de l'Office National de l'Huile.

Les engagements de l'Office des Céréales ont dépassé, au 31 décembre 2010, la limite de 25% des Fonds Propres Nets de la Banque prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2010 et montre leur évolution postérieurement à cette date (montants exprimés en mDT) :

RELATION	Office des Céréales	ONH	EL FOULEH	OTD
Engagements BNA au 31/12/2010	298 524	71 871	73 303	24 203
% Fonds Propres Nets BNA	50,45%	12,15%	12,39%	4,10%
Engagements auprès du secteur au 31/12/2010	622 937	201 246	270 413	30 648
Engagements BNA au 31/05/2011	406 707	75 779	81 329	35 676
Engagements auprès du secteur au 31/05/2011	664 717	213 606	289 393	41 402
Valeur des garanties réelles constituées par la BNA	-	28 789	11 393	-

4.4. Portefeuille-titres commercial

L'en-cours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 297.516 mDT au 31/12/2010 contre 311.799 mDT au 31/12/2009, soit une diminution de 14.283 mDT s'expliquant essentiellement par la baisse des bons du Trésor détenus par la Banque qui ont passés de 318.039 mDT au 31/12/2009 à 301.668 mDT au 31/12/2010.

Le portefeuille titres commercial détenu par la Banque se détaille comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Titres à revenu variable :	52	149
- Titres cotés	58	149
- Provisions sur titres	-6	-
Titres à revenu fixe :	297 464	311 650
- Bons du Trésor	301 668	318 039
- Créances et dettes rattachées	-4 204	-6 389
TOTAL	297 516	311 799

4.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 343.145 mDT au 31/12/2010 contre 310.557 mDT au 31/12/2009.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres de participation et de placement	Autres titres d'investissement	Fonds gérés	Dettes des Entreprises Publiques	Participations avec engagement de rétrocession	Agios réservés / portage	Total au 31/12/2010
Valeur brute au 31 décembre 2010 :	112 534	43 969	63 242	152 970	1 700	-141	374 274
- Valeur au 1 ^{er} janvier	103 105	24 909	46 092	164 262	2 500	-207	340 661
- Acquisitions/Souscriptions	11 599	19 800	20 900	-	-	-	52 299
- Cessions	-1 070	-	-	-	-800	-	-1 870
- Récupération souscription	-1 100	-	-	-	-	-	-1 100
- Remboursements	-	-740	-3 750	-11 292	-	66	-15 716
Créances rattachées	52	716	3 490	11	-	-	4 269
Provisions au 31 décembre 2010 :	-20 395	-	-14 457	-	-546	-	-35 398
- Provisions au 1 ^{er} janvier	-20 438	-	-10 883	-	-803	-	-32 124
- Dotations de l'exercice	-1 944	-	-5 278	-	-	-	-7 222
- Reprises de provisions	1 987	-	1 704	-	257	-	3 948
Valeur nette au 31 décembre 2010	92 191	44 685	52 275	152 981	1 154	-141	343 145
Valeur nette au 31 décembre 2009	82 721	25 103	36 918	164 325	1 697	-207	310 557

Les autres titres d'investissement détenus par la Banque sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (24.669 mDT) et fonds communs de placement (19.300 mDT) dont FCP OPTIMA (17.000 mDT).

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Titres cotés	45 066	37 153
Titres non cotés	66 869	65 353
Titres OPCVM	599	599
Total	112 534	103 105

Les provisions sur les titres de participation ont passé de 20.438 mDT au 31/12/2009 à 20.395 mDT au 31/12/2010 suite à la constatation, au cours de l'année 2010, de dotations supplémentaires pour un montant 1.944 mDT et de diverses reprises pour un montant de 1.987 mDT.

Les titres de participation se détaillent au 31/12/2010 comme suit : *(voir tableau ci-joint)*

Titres	% de participation	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
		Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette	Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette
SICAF PARTICIPATIONS BNA	100,0%	500	-	500	500	-	500
BNA CAPITAUX	99,0%	4 950	-	4 950	4 950	-	4 950
SOFINREC	96,3%	7 700	-	7 700	7 700	-	7 700
SODAL	69,0%	1 447	906	541	1 447	1 125	322
SOIVM SICAF	62,9%	2 461	-	2 461	2 461	-	2 461
SODASS	60,8%	560	44	515	560	44	515
LA GENERALE DE VENTE	50,0%	2 000	1 358	642	2 000	1 071	929
STIA	50,0%	5 005	5 005	-	5 005	5 005	-
MATEUR JALTA	44,0%	560	560	-	560	560	-
SMVDA AZIZIA	33,3%	1 075	1 075	-	1 075	1 075	-
SICAR INVEST	32,3%	2 580	-	2 580	2 580	-	2 580
SIMPAR	30,3%	1 530	-	1 530	1 535	-	1 535
TIS	30,0%	75	-	75	75	-	75
AGRO-SERVICES	29,9%	60	-	60	60	-	60
IMMOBILIERE LES OEILLETS	29,4%	265	-	265	265	7	257
SODINO	27,8%	9 418	-	9 418	3 640	186	3 454
SICAV BNA	20,4%	509	-	509	509	-	509
SOGEST	20,0%	4	-	4	4	-	4
LIAL DU CENTRE	20,0%	15	15	-	15	15	-
SIDCO	19,0%	3 055	-	3 055	2 088	-	2 088
MAISON DU BANQUIER	18,2%	1 542	818	724	1 542	1 339	203
SODEK	17,6%	549	-	549	-	-	-
STR	16,2%	8 106	-	8 106	8 106	-	8 106
STBG	15,8%	473	-	473	473	-	473
Pôle de Compétitivité de Bizerte	15,0%	1 500	61	1 439	1 500	-	1 500
SPEI	14,8%	15	15	-	15	15	-
INTER-BANK SERVICES	14,2%	726	-	726	482	-	482
SFBT	14,0%	14 518	-	14 518	14 525	-	14 525
SODIS SICAR	12,8%	3 185	-	3 185	1 054	-	1 054
UNIFACTOR	12,5%	1 875	288	1 587	1 250	396	854
SIBTEL	12,4%	491	-	491	385	-	385
BAT	11,1%	500	106	394	500	40	460
TAPARURA	11,1%	250	-	250	250	-	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,1%	10 656	-	10 656	10 656	-	10 656
STI TANIT	10,9%	6 704	3 569	3 136	6 704	2 554	4 150
MONETIQUE TUNISIE	10,4%	280	-	280	280	-	280
ATL	10,0%	2 000	-	2 000	2 000	-	2 000
HAMMAMET SUD	10,0%	100	100	-	100	100	-
Pôle de Compétitivité de Monastir	10,0%	1 500	97	1 403	1 500	-	1 500
TDA	10,0%	400	400	-	400	400	-
STE TUNISIENNE DE GARANTIE	8,3%	250	-	250	250	-	250
TUNISIE LAIT	7,7%	7 560	3 782	3 778	7 560	4 469	3 090
SODICAB	7,7%	300	67	233	300	44	256
IMPRIMERIES REUNIES	6,6%	60	60	-	60	-	60

Entrepôts Frigorifiques du Sahel	6,6%	58	-	58	58	-	58
SEM	6,3%	25	-	25	25	-	25
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,2%	37	37	-	37	37	-
TUNISIE TRADENET	5,0%	100	-	100	100	-	100
TUNIS CENTER	5,0%	500	-	500	500	-	500
Autres participations		4 508	2 032	2 475	5 465	1 954	3 511
TOTAL		112 534	20 395	92 140	103 105	20 438	82 667

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICARs se détaillent au 31/12/2010 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Solde au 31/12/2010
Fonds géré SICAR INVEST 1	1997	4 500	-2 306	-281	1 913
Fonds géré SICAR INVEST 2	1997	2 057	-874	-239	944
Fonds géré SICAR INVEST 3	1998	5 550	-3 839	-1 170	541
Fonds géré SICAR INVEST 4	1999	7 350	-2 674		4 676
Fonds géré SICAR INVEST 5	2000	7 000	-3 406	-12	3 582
Fonds géré SICAR INVEST 6	2001	7 000	-1 052	-70	5 878
Fonds géré SICAR INVEST 7	2002	5 000	-261	-156	4 583
Fonds géré SICAR INVEST 8	2003	3 500	-714	-30	2 756
Fonds géré SICAR INVEST 9	2005	1 500	-	-	1 500
Fonds géré SICAR INVEST 10	2006	5 000	-	-	5 000
Fonds géré SICAR INVEST 11	2007	2 500	-	-	2 500
Fonds géré SICAR INVEST 12	2008	8 500	-	-	8 500
Fonds géré SICAR INVEST 13	2009	20 000	-	-	20 000
Fonds DEV IRADA Jendouba	2010	450	-	-	450
Fonds DEV IRADA El Kef	2010	450	-	-	450
TOTAL		80 357	-15 126	-1 864	63 273
Moins-values / FG 9 en instance d'affectation				-31	-31
TOTAL		80 357	-15 126	-1 895	63 242

L'en-cours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2010 à 14.457 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 3.574 mDT par rapport au 31/12/2009, et ce suite à la constatation, au cours de l'année 2010, de dotations complémentaires pour un montant de 5.278 mDT et de reprises pour un montant de 1.704 mDT.

4.6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31/12/2010, s'établit comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2009	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Affectation interne	Solde au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles :	6 441	1 326	-	-	7 767
- Logiciels	6 441	1 326	-	-	7 767
Amortissements :	-4 569	-1 011	-	-	-5 580
- Logiciels	-4 569	-1 011	-	-	-5 580
TOTAL NET (1)	1 872	315	-	-	2 187
Immobilisations corporelles :	116 105	19 432	-698	-11 487	123 352
- Terrains	2 934	33	-	245	3 212
- Constructions	45 986	4 009	-7	-1 636	48 352
- Agencements, aménagements et installations	23 461	481	-	-6	23 936
- Matériel de transport	2 015	656	-691	-	1 980
- Mobiliers, matériel de bureaux	32 202	4 858	-	-35	37 025
- Immobilisations en cours	1 558	3 050	-	-3 391	1 217
- Mobilier et matériel de bureaux en stock	723	4 336	-	-4 907	152
- Avances sur achat de mobilier et matériel de bureaux	468	1 828	-	-1 665	631
- Dépenses nouvelles agences	1	91	-	-92	-
- Immobilisations en dation	6 757	90	-	-	6 847
Amortissements :	-64 384	-4 321	709	-	-67 996
- Constructions	-18 855	-1 137	19	-	-19 973
- Agencements, aménagements et installations	-18 362	-953	-	-	-19 315
- Matériel de transport	-1 382	-216	690	-	-908
- Mobilier et matériel de bureaux	-25 785	-2 015	-	-	-27 800
Dépréciations :	-	-2 462	-	-	-2 462
- Immobilisations en dation	-	-2 462	-	-	-2 462
TOTAL NET (2)	51 721	12 649	11	-11 487	52 894
TOTAL GENERAL (1) + (2)	53 593	12 964	11	-11 487	55 081

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2010 :

Compte	Relation	Description	Valeur d'entrée	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
		Unité de confection Ksar Said	2 125	-	-2 125	2 125
SOUS-TOTAL			3 187	1 150	-2 037	2 125
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	1 586	1 665	79	-
TOTAL			6 847	4 552	-2 295	2 462

4.6.1. Inventaire physique des immobilisations

Le BNA a procédé à une prise d'inventaire physique de ses immobilisations corporelles. Mais cette opération n'a pas été couronnée par un rapprochement exhaustif entre les résultats des recensements effectués et les tableaux d'amortissements des immobilisations. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2010, une valeur brute de 131.119 mDT, des amortissements et des provisions de 76.038 mDT et une valeur nette de 55.081 mDT, ce qui représente environ 0,88% du total des actifs de la Banque.

4.6.2. Situation foncière du patrimoine immobilier

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, plusieurs terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action en cours). Ces biens immobiliers présentent une valeur comptable nette de 8.575 mDT au 31/12/2010.

4.7. Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 89.146 mDT au 31/12/2010 contre 74.720 mDT au 31/12/2009. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Comptes de régularisation actifs :	52 574	35 043
- Débiteurs divers	7 487	5 199
- Etat, impôts & taxes	8 746	8 036
- Commissions de gestion à percevoir	5 177	4 691
- Ajustements devises	690	281
- Autres comptes	30 474	16 836
Autres actifs :	36 572	39 677
- Prêts au personnel	30 696	31 769
- Charges reportées	1	16
- Stock cartes de retrait	183	404
- Dotations timbres postaux	25	25
- Dotations timbres fiscaux	5	5
- Dotations timbres spéciaux de voyage	99	83
- Dépôts et cautionnements	248	143
- Autres comptes	5 315	7 232
TOTAL	89 146	74 720

4.8. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 162.788 mDT au 31/12/2010 contre 15.696 mDT au 31/12/2009, enregistrant ainsi une augmentation de 147.092 mDT qui résulte essentiellement de l'accroissement des emprunts sur le marché monétaire dinars. Il se détaille comme suit :

➤ *Décomposition par nature de poste :*

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	157 538	12 823
Dépôts & avoirs des établissements financiers	5 250	2 873
TOTAL	162 788	15 696

➤ *Décomposition par nature de compte :*

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Comptes à vue	11 787	9 175
Emprunts sur le marché monétaire dinars	148 000	-
Emprunts sur le marché monétaire devises	2 894	6 486
Intérêts à payer	107	35
TOTAL	162 788	15 696

4.9. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 4.774.682 mDT au 31/12/2010 contre 4.395.917 mDT au 31/12/2009, enregistrant ainsi un accroissement de 378.765 mDT (+ 8,6%). Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Dépôts en dinars :	4 155 856	4 006 167
- Dépôts à vue	956 534	917 965
- Dépôts d'épargne	1 552 189	1 466 067
- Bons de caisse	153 384	162 423
- Comptes à terme	207 916	219 939
- Comptes spéciaux de placement	1 093 396	1 054 291
- Certificats de dépôt	55 500	51 500
- Autres sommes dues à la clientèle	136 937	133 982
Dépôts en devises :	603 986	368 705
- Dépôts à vue	393 099	189 271
- Bons de caisse	9 575	9 020
- Comptes à terme	74 188	69 131
- Comptes de placement	120 473	92 048
- Autres sommes dues à la clientèle	6 651	9 235
Dettes rattachées :	14 840	21 045
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	992	842
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	93	23
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne, bons de caisse, comptes à terme & autres produits financiers	18 601	29 418
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-4 846	-9 238
TOTAL	4 774 682	4 395 917

4.10. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 518.353 mDT au 31/12/2010 contre 542.288 mDT au 31/12/2009. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Emprunts obligataires	49 108	52 576
Ressources extérieures	308 605	359 778
Ressources budgétaires	215 508	193 475
Ecart de conversion sur emprunts	-58 531	-68 147
Intérêts à payer	3 663	4 606
TOTAL	518 353	542 288

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

4.10.1. Ressources extérieures

Certaines anciennes lignes de crédits extérieurs, dont a bénéficié la BNA, n'ont pas été remboursées dans leur totalité ou en partie (BEI SOCELTA, BIRD 1746, BIRD AID, GSM et PANO). En outre, la Banque n'a pas procédé à la comptabilisation, au titre de ces ressources extérieures, des intérêts conventionnels et des intérêts de retard ainsi que des commissions lui revenant, conformément aux termes des conventions de prêts s'y rapportant.

Par ailleurs, certaines des conventions conclues prévoient la prise en charge par l'Etat d'une proportion du risque d'impayés sur les crédits accordés à la clientèle financés par ces lignes de crédits. La Banque n'a pas pris en considération, lors du calcul de la provision sur les créances douteuses, la part du risque imputable à l'Etat.

L'estimation des produits et charges non constatés relatifs à ces ressources extérieures se présente comme suit :

(en mDT)

	BIRD 1885	SOCELTA	GSM	BIRD 1746	BIRD AID	PANO	TOTAL
Intérêts non constatés en charges	-	798	1 261	5 043	378	636	8 116
Commissions non constatées en produits	81	483	-	-	-	99	663
Risque supporté par l'Etat et provisionné par la BNA	169	-	-	4 012	-	30	4 210
Impayés en intérêts à la charge de l'Etat (éventuellement) réservés par la BNA	1 640	-	-	1 894	-	749	4 283
Effets sur le résultat et les capitaux propres d'ouverture (si l'Etat prend à sa charge les impayés en intérêts)	1 890	- 316	- 1 261	862	- 378	242	1 040
Effets sur le résultat et les capitaux propres d'ouverture (si l'Etat ne prend pas à sa charge les impayés en intérêts)	250	-316	-1 261	- 1 032	-378	-507	-3 243

La situation de ces lignes de crédits sera étudiée en détail avec les autorités concernées afin d'arrêter les montants définitifs des charges et produits s'y rattachant.

4.10.2 Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds.

Toutefois, la BNA n'est tenu à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La BNA ne prend pas en compte ce risque lors de la classification des engagements.

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2010 se présente comme suit :

(en mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2010
1850	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 272
1106.82926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 514
TOTAL		11 786

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

4.10.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2010. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(en mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2010
1105.81257	Prise en charge par l'Etat des impayés	- 2 783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	- 1 334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	- 1 642

D'autres comptes d'attente et de régularisation se rapportant principalement à de très anciens fonds épuisés et/ou non justifiés ainsi que des comptes d'intérêts sur divers lignes et fonds budgétaires sont également à apurer. Ces derniers découlent essentiellement d'erreurs d'imputation comptable. Il s'agit notamment des comptes suivants :

(en mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2010
1367	PDA Nord ouest	-839

1381.138103	Versements banques en intérêts	- 436
1491.14910	Subvention GCA	276
1135.11350	Fonds de Garantie S C M	- 47
1351.13510	PME Tunisie Centrale	- 60

4.11. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 203.768 mDT au 31/12/2010 contre 202.035 mDT au 31/12/2009. Ils se présentent comme suit :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Etat, impôts et taxes	20 536	20 825
Impôt sur les sociétés	11 937	8 606
Organismes sociaux	22 306	20 801
Créditeurs divers	35 440	36 328
Comptes d'ajustement devises	1 736	1 892
SWAPS devises	-36	561
Autres comptes de régularisation passifs	86 248	88 899
Congés à payer	5 647	5 793
<i>Provisions pour indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités</i>	17 947	16 290
Provisions pour autres passifs et charges	2 007	2 040
TOTAL	203 768	202 035

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé (pour la première fois) des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, chaque employé a droit, lors de son départ à la retraite, à une indemnité égale à six mensualités, calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé, toutes primes et indemnités servies mensuellement comprises.

En outre, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé, avec un effet rétroactif, des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi pour un montant global de 17.947 mDT (16.290 mDT au titre des exercices antérieurs et 1.657 mDT au titre de l'exercice 2010).

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	667 DT

4.12. Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la banque de ses actions propres) ont totalisé 559.107 mDT au 31.12.2010 contre 493.565 mDT au 31.12.2009. Les mouvements des capitaux propres au cours des exercices 2009 et 2010 se détaillent comme suit :

➤ **Exercice 2009**

	Solde au 31/12/2008	Affectation du résultat 2008	Augmentation du capital (libération 1ère tranche)	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2009
Capital social	100 000	-	60 000	-	-	-	160 000
Actionnaires - capital non appelé	-	-	-25 000	-	-	-	-25 000
Dotation de l'Etat	133 000	-	-	-	-	-	133 000
Réserves légales	10 000	-	-	-	-	-	10 000
Réserves extraordinaires	35 051	9 800	-10 000	-	-	-124	34 727
Réserves à régime spécial	13 703	-	-	-	-	-	13 703
Réserves pour réinvestissements exonérés	25 230	13 594	-	-	-	-	38 824
Primes d'émission et de fusion	35 077	-	20 000	-	-	-	55 077
Réserves pour fonds social	30 904	500	-	-	-	743	32 147
Résultats reportés avant répartition	198	-198	-	-	-	-	-
Résultats reportés après répartition	-	68	-	-	-	-	150

Effets des modifications comptables	-	-	-	3 739	-	-	3 739
Résultat net de l'exercice	31 763	-31 763	-	-	37 198	-	37 198
TOTAL	414 926	-7 999	45 000	3 739	37 198	701	493 565

➤ **Exercice 2010**

	Solde au 31/12/2009	Affectation du résultat 2009	Libération 2 ^{ème} tranche augmentation du capital	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2010
Capital social	160 000	-	-	-	-	160 000
Actionnaires - capital non appelé	-25 000	-	25 000	-	-	-
Dotations de l'Etat	133 000	-	-	-	-	133 000
Réserves légales	10 000	2 022	-	-	-	12 022
Réserves extraordinaires	34 727	300	-	-	8	35 035
Réserves à régime spécial	13 703	4 099	-	-	-	17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	38 824	21 350	-	-	-	60 174
Primes d'émission et de fusion	55 077	-	-	-	-	55 077
Réserves pour fonds social	32 147	500	-	-	727	33 374
Résultats reportés avant répartition	150	-150	-	-	-	-
Résultats reportés après répartition	-	28	-	-	-	28
Effets des modifications comptables	3 739	-	-	-	-3 101	638
Résultat net de l'exercice	37 198	-40 299	-	51 957	3 101	51 957
TOTAL	493 565	-12 150	25 000	51 957	735	559 107

Parmi les autres mouvements, figurent :

- Une plus-value de 8 mDT constatée suite à la cession d'une partie des actions propres de la Banque ; et

- Les intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social pour un montant de 727 mDT.

4.12.1. Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité (minimum de 5%).

Cependant, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées, en application de cette convention, dès lors que son équilibre financier est rétabli. Il s'en suit que la situation de ses capitaux propres pourrait être fortement affectée dans le cas où elle serait amenée à restituer lesdites sommes.

4.12.2. Effets des modifications comptables

Les modifications comptables effectuées en 2010 et qui ont touché les capitaux propres pour un montant net de 638 mDT se détaillent comme suit :

a) Prêts non remboursables	:	25.520 mDT
b) Indemnités de départ à la retraite et assurance groupe des retraités	:	-16.290 mDT
c) Redressement fiscal	:	-8.592 mDT

Il est à noter que les données relatives à l'exercice 2009 ont été retraitées pour tenir compte des effets de ces modifications comptables.

1 - Subventions de la Communauté Economique Européenne - CEE :

En vertu de deux protocoles conclus entre l'Etat Tunisien et la Communauté Economique Européenne - CEE, respectivement le 11 septembre 1986 et le 13 avril 1991, et concrétisés par la signature de deux conventions, la BNA (ou l'ex BNDA) avait bénéficié de deux prêts destinés au financement des petites et moyennes exploitations agricoles dans les zones défavorisées. Les prêts accordés par la CEE comportent, aux termes des deux conventions qu'elle avait conclues avec la République Tunisienne, une partie remboursable et une aide non remboursable ayant le caractère de subvention publique pour la Banque (selon la norme comptable NC 12).

Les données relatives à ces deux conventions se résument comme suit :

Protocole	Aide non remboursable (subvention publique)		Prêt remboursable	
	En millions ECUS	En millions DT	En millions ECUS	En millions DT

Protocole de 1986	13,3	13,7	4,5	5
Protocole de 1991 (<i>Revolving Fund</i>)	12	13,8	-	-
TOTAL	25,3	27,5	4,5	5

La BNA a jusque là présenté, au bilan, les subventions accordées dans le cadre des deux protocoles parmi ses passifs, dans la rubrique « Ressources spéciales », alors qu'il ne s'agit pas réellement d'obligations actuelles de la Banque résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour la Banque par des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques.

Les comptes de passif correspondant auxdites subventions reçues de la CEE se présentent comme suit au 31/12/2010 (avant leur apurement) :

Compte comptable		Libellé	Solde 31/12/2010 (en mDT)
0749	074901	Subventions 2 ^{ème} Protocole avec la CEE	11.709 (*)
1397	000000	Subventions 3 ^{ème} Protocole avec la CEE	13.811

(*) Un montant de 2.044 mDT avait été affecté par la Banque au financement de l'achat de matériel informatique (1.880 mDT) et de la mission ORGACONSEIL (164 mDT).

La BNA a procédé à une consultation juridique (auprès d'un cabinet d'avocat spécialisé) qui a conclu que les aides non remboursables reviennent de droit à la Banque.

En effet, conformément à l'article 1.2.2 de la convention relative au 2^{ème} protocole, l'ex BNDA (qui a été absorbée par la BNA) est désignée comme bénéficiaire direct des fonds prévus sous forme de subvention. L'annexe A de ce 2^{ème} protocole précise que « Pour cette opération de crédit, il est proposé d'octroyer un prêt à conditions spéciales de 4,5 millions ECUS (taux d'intérêt 1%, durée de remboursement : 40 ans, dont 10 années de grâce) mélangé à **une aide non remboursable de 13,3 millions ECUS à la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) qui gèrera cette opération** ».

De même, l'article 1.2.3 du 3^{ème} protocole prévoit que la subvention accordée dans le cadre dudit protocole permettra de créer un fonds automatiquement renouvelable (*Revolving Fund*) qui sera réalimenté par les remboursements des prêts du 2^{ème} protocole et de ceux du 3^{ème} protocole... L'article 2 prévoit également que la BNA est le maître d'œuvre du projet et que le *Revolving Fund* est constitué des financements provenant du 2^{ème} protocole et ceux du 3^{ème} protocole.

En outre, l'administration fiscale a confirmé, aux termes de sa lettre en date du 20 juin 2011, le caractère non imposable de ces subventions (liées au résultat), et ce en raison de leur rattachement à des exercices prescrits en vertu de la législation fiscale en vigueur.

Ainsi, les montants figurant au passif du bilan, pour la somme de 25.520 mDT, ont été transférés en capitaux propres d'ouverture (correction d'erreur antérieure fondamentale), étant donné que les subventions en question ont été encaissées durant la période 1987-1992 et qu'elles auraient dû être comptabilisés en produits au cours des exercices antérieurs, et ce conformément aux dispositions des normes comptables NC 12 et NC 11.

2 - Redressement fiscal au titre des exercices antérieurs à 2010 :

La BNA a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2006 à 2009, qui a couvert l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, les retenues à la source, la TVA, la TFP, le FOPROLOS et les droits d'enregistrement. Les résultats de ce contrôle fiscal ont été notifiés à la Banque en date du 1^{er} novembre 2010 et ont consisté en un redressement (en principal) de 19.298 mDT et un report d'IS de 998 mDT.

La BNA a formulé ses réserves concernant certains chefs de redressement et a adressé son opposition aux résultats de la vérification approfondie aux services de l'administration fiscale avant l'expiration du délai légal de réponse de 30 jours.

En date du 8 juin 2011, l'administration fiscale a adressé à la BNA une nouvelle notification de redressement, après acceptation de certains éléments de défense. Ainsi, les montants réclamés à la Banque ont été révisés à la baisse pour s'établir à 9.631 mDT et le report d'IS a été révisé à la hausse pour s'établir à 2.155 mDT.

La BNA a accepté les résultats de cette deuxième notification de redressement fiscal et a procédé à la liquidation des sommes dues et à la souscription de déclarations rectificatives pour les mois et les exercices concernés.

Ainsi, les résultats de ce redressement fiscal ont été comptabilisés en ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2010 pour un montant net de 8.592 mDT.

Le report d'IS arrêté au 31/12/2009 a été porté à la somme de 2.155 mDT (en partant d'un ancien solde de 1.188 mDT).

3 - Indemnités de départ à la retraite et assurance groupe des retraités :

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers et conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et aux normes internationales d'information financière (dont notamment IAS 19), la BNA a estimé et comptabilisé, **pour la première fois et de manière rétroactive**, des provisions à caractère de passif pour la couverture de ses engagements au titre des avantages du personnel postérieurs à l'emploi (indemnités de départ à la retraite et prise en charge d'une quote-part des cotisations assurance des retraités).

L'estimation de ces engagements au 31/12/2010 dégage un passif de 17.947 mDT (sur la base des hypothèses présentées au niveau de la note 4.11).

Les charges relatives aux exercices antérieurs ont été portées en ajustement des résultats reportés pour un montant de 16.290 mDT. Celles relatives à l'exercice 2010 s'élèvent à 1.657 mDT.

4.12.3. Actions propres

Les actions propres détenues par la Banque s'élèvent à 1.198 mDT au 31/12/2010 contre 3 mDT au 31/12/2009, enregistrant ainsi une augmentation de 1.195 mDT, et ce suite à :

- La cession de 4.021 actions propres dont la valeur d'acquisition s'élève à 68 mDT et sur lesquelles une plus-value de 8 mDT a été réalisée ; et
- L'acquisition, en Bourse, de 73.051 actions propres pour un coût global de 1.263 mDT.

	Solde au 31 décembre 2009	Acquisitions	Cessions	Solde au 31 décembre 2010
Actions propres	-3	-1 263	68	-1 198
TOTAL	-3	-1 263	68	-1 198

4.12.4. Bénéfice par action

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Bénéfice de l'exercice après modifications comptables (en mDT)	52 595	40 937
Bénéfice revenant aux actions propres	2	-
Nombre d'actions ordinaires en circulation	31 930 608	31 999 638
Bénéfice par action de valeur nominale 5 DT	1.647	1.516

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 750.263 mDT au 31/12/2010 contre 714.665 mDT au 31/12/2009. Il se décompose comme suit :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
a- En faveur d'établissements bancaires :	139 063	100 641
- Effets endossés	45 000	-
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	94 063	100 641
b- En faveur de la clientèle :	451 200	454 024
- Débiteurs par avals et acceptations	88 184	56 560
- Débiteurs par lettres de garanties	69 854	85 228
- Débiteurs par obligations cautionnées	9 320	10 025
- Débiteurs par cautions fiscales	54 785	49 545
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	212 137	179 422
- Avals emprunts obligataires	6 835	8 075
- Avals billets de trésorerie	9 350	64 950
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	735	219
c- En faveur de l'Etat :	160 000	160 000

- Créances budgétaires transférées par l'Etat	160 000	160 000
TOTAL	750 263	714 665

5.1.1 Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la décomptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

Cette convention met à la charge de la BNA l'obligation de restituer les sommes transférées (selon un échéancier à convenir avec l'Etat), dès lors que son équilibre financier est rétabli. La convention prévoit la présentation de cet engagement parmi les passifs éventuels au niveau des engagements hors bilan.

Conformément, à l'article 6 de la convention de 160.000 mDT, le rétablissement de l'équilibre financier est atteint lorsque les conditions suivantes sont cumulativement réunies sans prise en compte des créances transférées à la BNA en vertu de la convention :

- Les provisions sont dûment constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

5.2. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31/12/2010 des éléments suivants :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Garanties reçues des banques et des compagnies d'assurance	5 417	4 548
Garanties reçues de l'Etat	209 118	206 012
Garanties reçues de la clientèle	291 590	258 313
T O T A L	506 125	468 873

Le recensement et l'évaluation des garanties reçues de la clientèle ne sont pas assurés de manière exhaustive et fiable. En effet, la BNA procède essentiellement à l'identification et à l'évaluation des garanties relatives aux engagements des classes 2, 3, 4 et 5.

6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

6.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 318.099 mDT en 2010 contre 313.711 mDT en 2009, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 1,4 %. Ils s'analysent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	8 344	10 283
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	7 452	9 253
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	343	809
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	307	101
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	242	120
Opérations avec la clientèle :	297 512	290 727
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	48 723	48 795
- Intérêts sur crédits à la clientèle	248 789	241 932
Autres intérêts et revenus assimilés	12 243	12 701
TOTAL	318 099	313 711

6.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par la Banque ont totalisé 47.249 mDT en 2010 contre 44.760 mDT en 2009. Elles se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	22 956	23 364
Commissions sur opérations Monétique	3 779	2 936
Commissions sur opérations de change	961	715
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 378	2 092
Commissions sur location de coffre-fort	17	21
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	8 707	7 962
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 138	2 057
Commissions sur avals billets de trésorerie	280	380
Commissions diverses	6 033	5 233
TOTAL	47 249	44 760

6.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 29.071 mDT en 2010 contre 27.433 mDT en 2009. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	20 028	20 962
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	19 971	20 895
- Dividendes & revenus assimilés (+)	49	16
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	-	51
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-6	-
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	9 057	6 471
- Résultat sur opérations de change	6 006	3 914
- Commissions sur change manuel	3 051	2 557
T O T A L	29 071	27 433

6.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 12.916 mDT en 2010 contre 10.504 mDT en 2009, soit une amélioration de 23%. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Revenus des titres de participation	8 747	8 456
Revenus des obligations	982	339
Revenus des fonds gérés	3 187	1 709
TOTAL	12 916	10 504

6.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 144.510 mDT en 2010 contre 153.803 mDT en 2009, soit une diminution de 6 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	9 403	1 904
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	9 140	1 275
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	21	25
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	184	459
- Report / Déport sur opérations de SWAP	58	145
Opérations avec la clientèle :	119 774	134 214
- Intérêts sur comptes à vue	5 298	4 559
- Intérêts sur comptes d'épargne	41 418	38 726
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	73 058	90 929
Emprunts	12 521	14 170
Autres intérêts et charges	2 812	3 515
TOTAL	144 510	153 803

6.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 66.481 mDT en 2010 contre 67.987 mDT en 2009, soit une diminution de 1.506 mDT (-2,2%). Il s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
<i>Dotations aux provisions pour créances douteuses</i>	-112 744	-95 990
Créances cédées ou passées par pertes	-30 481	-17 065
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	76 305	49 297
Dotations aux provisions pour risques et charges	-2 944	-4 293
Reprises sur provisions pour risques et charges	2 987	63
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-2 462	-
Reprises agios & commissions réservés sur créances cédées	2 858	-
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	-	1
TOTAL	-66 481	-67 987

- Les dotations aux provisions pour risques et charges relatives à l'exercice 2010 comprennent :
 - Un montant de 1.164 mDT représentant la provision constituée au titre des indemnités de départ à la retraite ; et
 - Un montant de 492 mDT représentant la provision constituée au titre de l'assurance groupe au profit des agents retraités.
- Les reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif comportent principalement :
 - Un montant de 30.792 mDT représentant les reprises sur provision sur les créances cédées à la SOFINREC au cours de 2010 ; et
 - Un montant de 41.622 mDT représentant les reprises sur provisions sur des créances réglées en 2010 et 2011 (règlements post-clôture pour 10.626 mDT).
- Les dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations couvrent les moins-values potentielles sur les biens immobiliers en dation suivants :
 - Unité de confection KSARSAID acquise auprès du GROUPE KHEMAISSA : 2.125 mDT ;
 - Terrain FADHLINE acquis auprès de TUNISIE LAIT : 337 mDT.
 -

6.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé 2.253 mDT en 2010 contre 633 mDT en 2009. Il se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-1 944	-5 788
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-5 278	-2 835
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	2 244	580
Reprises sur provisions pour fonds gérés	1 704	447
Plus-values sur cessions du portefeuille d'investissement	2 027	4 094
Gains de change sur portefeuille d'investissement	-	3 453
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-1 006	-584
TOTAL	-2 253	-633

La plus-value de 2.027 mDT, constatée en 2010, a été réalisée suite à la cession par la Banque de sa participation dans le capital de la société STAFIM Peugeot. La cession a porté sur 2.500 actions au prix de 876 DT l'action, pour une valeur nominale de 100 DT l'action.

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 99.157 mDT en 2010 contre 97.201 mDT en 2009, soit une augmentation de 2%. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Salaires	72 967	71 402
Charges sociales et fiscales	20 301	19 355
Autres charges du personnel	6 035	4 708
Variation des congés à payer	-146	1 736
TOTAL	99 157	97 201

À partir de l'exercice 2010, il a été procédé au changement du mode de comptabilisation et de présentation des provisions pour congés à payer en les constatant au niveau de la rubrique « Frais de personnel » au lieu de la rubrique « Dotations aux provisions pour risques et charges ».

6.10. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan). Pour l'année 2010, elle a été déterminée compte tenu d'un réinvestissement exonéré (en fonds gérés) de 17.400 mDT, et ce comme suit :

Résultat net après modifications comptables	52 595
Réintégrations :	171 354
- Redressement fiscal	8 066
- Indemnités de départ à la retraite	16 290
- Amendes et pénalités	1 192
- Dons et subventions non déductibles	37
- Charges non déductibles	162
- Pertes non déductibles	334
- Timbres de voyage	2
- Réceptions & restaurations excédentaires	5
- Charges sur congés à payer	5 646
- Provisions pour créances douteuses	112 744
- Provisions pour risques divers	2 944
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	1 944
- Provisions pour dépréciation des titres sur fonds gérés	5 278
- Créances abandonnées	2 311
- Provisions pour dépréciation des immobilisations	2 462
- Impôt sur les sociétés	11 937
Déductions :	-49 245
- Revenus des actions	-8 642
- Dividendes et plus-values sur fonds gérés	-3 481
- Reprise de provisions pour risques et charges	-8 780
- Reprise de provisions pour fonds gérés	-804
- Subventions CEE	-25 520
- Impayés en intérêts à percevoir sur clients non classés des années antérieures	-1206
- Impayés en intérêts recouvrés sur clients non classés des années antérieures	-812
Résultat corrigé	174 704
Moins :	
- Provisions déductibles dans la limite de 50% du bénéfice fiscal (tires de placement)	-6
- Provisions déductibles dans la limite de 50% du bénéfice fiscal (titres sur fonds gérés)	-653
- Provisions pour créances douteuses	-112 692
Résultat fiscal	61 353
Dégrèvements fiscaux :	-27 248
- Réinvestissements auprès des SICAR et FCPR en zones de développement régional "sans minimum d'impôt"	-21 603
- Réinvestissements auprès des SICAR "avec minimum d'impôt"	-5 645
Résultat imposable	34 105
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (35%)	11 937

7. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

7.1. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2010, un flux de trésorerie net négatif de 558.222 mDT s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 230.306 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation (en net) de 384.969 mDT ;
- Les crédits à la clientèle ont augmenté (en net) de 935.942 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 96.224 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 40.352 mDT.

7.2. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2010, un flux de trésorerie net négatif de 31.338 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 35.460 mDT et 8.572 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement pour un montant cumulé de 10.667 mDT et de plus-values sur cessions de titres de participation pour un montant de 2.027 mDT.

7.3. Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2010, un flux de trésorerie net négatif de 11.154 mDT provenant des remboursements d'emprunts pour 3.335 mDT, de la diminution des ressources spéciales de 19.525 mDT et de la distribution de 12.108 mDT de dividendes, compensés en partie par la libération d'actions émises pour 25.000 mDT.

7.4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique renferme les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont totalisé 187.377 mDT au 31/12/2010 contre 788.091 mDT au 31/12/2009, soit une variation à la baisse de 600.714 mDT. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2010 :

Liquidités en dinars tunisiens :	60 916
- Caisse dinars	28 901
- Avoirs à la BCT en dinars	16 003
- Avoirs en CCP	397
- Mouvements IBS	4 703
- Chèque TGT à encaisser	97
- Placements en dinars	12 000
- Correspondants débiteurs en dinars	8 949
- Correspondants créditeurs en dinars	-10 134
Liquidités en devises :	41 120
- Caisse devises	8 241
- Avoirs à la BCT devises	18 773
- Correspondants débiteurs en devises	38
- Correspondants créditeurs en devises	-1 653
- Placements en devises	15 721
Emprunts en dinars	-198 000
Emprunts en devises	-2 894
Placements supérieurs à 3 mois (*)	286 235
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2010	187 377

(*) Les placements en BTA et BTZC, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

8. NOTE SUR LES OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

1. La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2009 et le 31/12/2010, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2009	Remboursements	Moins-values	Affectations	Solde au 31/12/2010
46 153 324	(3 655 822)	(124 230)	20 000 000	62 373 272

2. Les commissions de gestion payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2010, s'élèvent à 363.359 DT.
3. La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux et à la société Tunisie Informatique Services (TIS). Au cours de l'exercice 2010, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent respectivement à 9 975 DT et 16 792 DT hors taxes ;
4. La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2010, s'élève à 30.000 DT.
5. La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé, au cours de l'exercice 2010, un montant de 13.747 DT pour la commission sur encaissement coupon et un montant de 12.668 DT pour la commission de tenue de compte. En outre, la BNA a payé à la BNA Capitaux, au cours de l'exercice 2010, des commissions de courtage pour la somme de 8.886 DT.
6. La BNA a cédé, au cours de l'exercice 2010, à la SOFINREC un lot de créances pour un nominal de 40.273.212 DT et un prix de cession de 16.000.000 DT.
7. La BNA est le dépositaire de ses 2 filiales SICAV BNA et SICAV Placement Obligataire. Les commissions de dépositaire facturées au cours de l'exercice 2010 s'élèvent respectivement à 1.000 DT et 644.587 DT.
8. La SICAV Placement Obligataire, filiale de fait de la BNA, possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de celle-ci au 31/12/2010 pour un montant de 89.918.057 DT. Au cours de l'exercice 2010, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire, en rémunération de ces dépôts, la somme de 6.206.343 DT sous forme d'intérêts. La SICAV Placement Obligataire a souscrit, en 2009, à l'emprunt obligataire de la BNA pour une valeur de 4.666.500 DT qui a généré des intérêts pour un montant net de 185.700 DT au cours de l'exercice 2010.
9. La SIP SICAR possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de la BNA au 31/12/2010 pour un montant de 301.000 DT. Au cours de l'exercice 2010, la BNA a servi à la SIP SICAR, en rémunération de ces dépôts, la somme de 17.245 DT sous forme d'intérêts.

10. La société Tunisie Informatique Services (TIS), assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2010, la rémunération facturée par TIS au titre de cette opération s'élève à 649.810 DT.
11. La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2010, du matériel informatique pour 2.367.388 DT auprès de la TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 96.785 DT.
12. La Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest (SODINO) dispose de placements en compte auprès de la BNA pour 1.000.000 DT.
13. La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque (Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT et Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT).
14. Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2010, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe, se détaillent comme suit (montants exprimés en DT) :

Société	Montant Brut
BN A CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES OEILLET S	6 250
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	5 000
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 125
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	4 268
ESSOUKNA	10 156
SIMPAR	5 833
SODAL	7 500
AGRO SERVICES	1 875
GEVE	1 250
TIS	4 063

15. Les soldes des prêts accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, ainsi que les intérêts y afférents se détaillent comme suit (montants exprimés en DT) :

Société	Principal	Intérêts
SIMPAR	17 568 420	1 284 554
LES ŒILLETS	2 252 805	271 215
ESSOUKNA	12 757 076	694 418
SOGEST	161 015	13 557
SIVIA	22 302 458	1 829 384
EL MADINA	17 907 942	1 387 147
SOFINREC	46 687 500	1 749 993

16. Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs totalisent 350.918.011 DT au 31/12/2010 :

Administrateur	Solde au 31/12/2010
Office des Céréales	298 524 442
Office du Commerce de la Tunisie	4 824 395
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	1 415 368
Groupe Mustapha LAHMAR	34 885 568
Groupe Ali HLIOUI	11 095 839
Groupe Sahbi MAHJOUB	172 400
TOTAL	350 918 011

17. Les jetons de présence servis par la BNA à ses administrateurs, au cours de 2010, totalisent la somme de 56.874 DT.

18. Les soldes des comptes courants des parties liées ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et les intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2010		Commissions encaissées en 2010	Intérêts de l'exercice 2010	
	Débiteur	Créditeur		Encaissés	Servis
SIMPAR	119 446	-	8 550	73 729	1 756
STIA	3 722 446	-	8 750	187 868	-
SIVIA	-	246 751	8 924	93 939	252
SODAL	52 334	-	188	2 087	-
ESSOUKNA	-	1 368 690	2 774	9 887	6 838
AGRO-SERVICES	-	193 129	117	254	2 339
TIS	-	91 993	202	491	1 505
BNA CAPITALAUX	735	-	44	697	17 356
LES ŒILLETS	-	295 946	352	12 477	-
SOFINREC	-	1 668 555	191	8 043	6 709
GEVE	-	96 405	63	-	-
SODINO	-	33 531	63	-	25
POS	-	182	74	1 204	8 441
SICAR INVEST	-	293	107	1 398	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	352	65	58	35

9. NOTE SUR LES ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Suite aux événements survenus en Tunisie, il convient de noter que 24 projets totalisant un engagement au 31/12/2010 et au 31/05/2011 respectivement de 69.613 mDT et 69.400 mDT et des impayés à ces mêmes dates respectivement de 47 mDT et 9.528 mDT ont été touchés directement ou indirectement par ces événements.

Concernant l'évolution des projets touchés, il convient de noter que la BNA n'est pas en mesure, à ce jour, de quantifier le risque éventuel lié aux engagements correspondants et, de ce fait, l'incidence financière de ces événements postérieurs ne peut être, à l'heure actuelle, estimée de manière fiable.

Par ailleurs, certaines agences de la BNA ont été endommagées à des degrés différents. Les dégâts enregistrés ont été estimés, par les services de la Banque, au coût de remplacement, à 1.651 mDT ; ils concernent 51 sites.

Les dégâts survenus sont couverts par des contrats d'assurance souscrits par la BNA (incendie, bris de glace, émeutes et mouvements populaires, etc.). En outre, la BNA a procédé à la déclaration de ces sinistres dans les délais.

Toutefois, nous n'avons pas obtenu d'acte officiel appuyant l'engagement de la compagnie d'assurance de prendre à charge les sinistres déclarés. Il s'en suit que l'estimation fiable des récupérations demeure éventuelle jusqu'à la date de remboursement des dégâts par la compagnie d'assurance ou de sa reconnaissance expresse et sans équivoque des indemnisations à verser.

D'autre part, l'identification des actifs endommagés, au niveau des fichiers des immobilisations (ou des tableaux d'amortissement), n'a pas été possible en raison de l'absence d'un système approprié de codification des actifs.

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2011. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.